

Participation à la mise en œuvre des mesures agri-environnementales territorialisées (année 2014)

Rapport n° CP/2014/614

Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Depuis 1996, le Département intervient dans la préservation de la biodiversité en montagne et dans les rieds bas-rhinois dans le cadre de mesures agroenvironnementales successives. Dans le cadre actuel (Fonds européen agricole pour le développement rural - FEADER 2007-2013), le Département soutient 5 Projets Agro-Environnementaux (PAE), qui se déclinent pour les agriculteurs via des mesures agro-environnementales territorialisées (MAET).

Ce rapport a pour objet d'individualiser les crédits nécessaires à ces actions au titre de l'année 2014.

I. Participation à la mise en œuvre des MAET en montagne bas-rhinoise

Depuis 1997 et dans le cadre des trois procédures successives mises en œuvre, le Département du Bas-Rhin et la Région Alsace ont financé à hauteur de 50% en moyenne, les mesures agro-environnementales de la montagne bas-rhinoise. Dans le cadre transitoire actuel, 2 Projets Agro-Environnementaux (PAE) sont soutenus :

- Le PAE « Notre montagne : des hommes et des milieux à préserver »,
- Le PAE du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

1- le PAE « Notre montagne : des hommes et des milieux à préserver »

Le Projet Agro-Environnemental (PAE) « Notre montagne : des hommes et des milieux à préserver » a déjà été soumis au vote du Conseil Général le 25 juin 2007, qui a décidé de participer au financement des quatre mesures proposées pour un montant estimé à 185 000 euros pour l'ensemble du programme 2007 et 2008 et pour un montant estimé à 53 900 euros pour le programme 2010.

Le cadre budgétaire prévu avec les contrats MAET du PAE « notre montagne, des hommes et des milieux à préserver » a fait l'objet d'une convention spécifique avec l'ASP (Agence de Service et de Paiement) ainsi que d'avenants pour intégrer les modifications. Au vu du cadre actuel de transition, une nouvelle convention doit être signée avec l'ASP, dont la trame figure en annexe du présent rapport, et un avenant devra être signé concernant spécifiquement les engagements du GAL (Groupe d'Actions Locales).

Le financement global 2014 pour le Département du Bas-Rhin s'établit comme suit :

	Contrats engagés en 2010	Contrats engagés en 2012	Contrats engagés en 2013
Nombre de MAET	16	26	12
Union Européenne	9 523.57 €	19 870.75 €	6 764.73 €
Département du Bas-Rhin (Top up et cofinancé)	7 792.01 €	16 257.89 €	5 534.78 €
TOTAL	17 315.58 €	36 128.64 €	12 299.51 €

Le Département du Bas-Rhin est donc sollicité à hauteur de **29 584.68 €**.

2- Le PAE du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

Le Projet Agro-Environnemental a été élaboré par le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord pour les années 2008 et 2009. Ce PAE a été soumis au vote du Conseil Général du 16 juin 2008 qui a décidé de participer au financement des mesures à parité avec la Région Alsace, avec les contreparties FEADER prévues par le Plan de Développement Rural Hexagonal pour un montant estimé à 220 000 € sur 5 ans.

Les modalités de participation et de gestion du Département à ce programme ont fait l'objet d'une convention avec l'ASP et d'un avenant afin de prendre en compte le renouvellement du programme 2009 sur l'année 2013.

Au vu du cadre actuel de transition, une nouvelle convention doit être signée avec l'ASP, dont la trame figure en annexe du présent rapport.

Le financement global 2014 pour le Département du Bas-Rhin s'établit comme suit :

	Contrats engagés en 2013	Contrats engagés en 2014
Nombre de MAET	14	27
Union Européenne	9 300 €	30 000 €
Département du Bas-Rhin (Top up et cofinancé)	3 100 €	10 000 €
TOTAL	12 400 €	40 000 €

Le Département du Bas-Rhin est donc sollicité à hauteur de **13 100 €**.

II. Participation à la mise en œuvre des MAET dans les rieds

1- Le PAE des rieds de la Zembs, du Dachsbach et du Bruch de l'Andlau

Ce Projet Agro-Environnemental est porté par le Département du Bas-Rhin et ouvert en 2010 et en 2011 à la contractualisation. Il a été soumis au vote du Conseil Général du 14 décembre 2009 qui a décidé de participer au financement des mesures avec les contreparties FEADER prévues par le Plan de Développement Rural Hexagonal pour un montant estimé à 227 760 € sur 5 ans pour les MAET signées en 2010 et de 34 650 € sur 5 ans pour les MAET signées en 2011.

Le cadre budgétaire prévu a fait l'objet d'une convention spécifique avec l'ASP (Agence de Service et de Paiement) signée le 17 février 2011 ainsi que d'avenants pour intégrer les modifications.

Le financement global 2014 pour le Département du Bas-Rhin s'établit comme suit :

	Contrats engagés en 2010	Contrats engagés en 2011
Nombre de MAET	141	15
Union Européenne	88 144.46 €	8 351.26 €
Département du Bas-Rhin (Top up et cofinancé)	41 000 €	4 000 €
TOTAL	129 144.46 €	12 351.26 €

Le Département du Bas-Rhin est donc sollicité à hauteur de **45 000 €**.

2- Le PAE du ried de la Zorn

Ce Projet Agro-Environnemental est porté par le Département du Bas-Rhin et ouvert en 2011 à la contractualisation. Il a été soumis au vote de la Commission Permanente du 7 mars 2011 qui a décidé de participer au financement des mesures avec les contreparties FEADER prévues par le Plan de Développement Rural Hexagonal pour un montant estimé à 287 000 € sur 5 ans.

Le cadre budgétaire prévu a fait l'objet d'une convention spécifique avec l'ASP signée le 17 février 2011.

Le financement 2014 pour le Département du Bas-Rhin s'établit comme suit :

	Contrats engagés en 2011 4 ^{ème} année de paiement des MAET
Nombre de MAET	57
Union Européenne	61 111.11 €
Département du Bas-Rhin (cofinancé)	50 000 €
TOTAL	111 111.11 €

Le Département du Bas-Rhin est donc sollicité à hauteur de **50 000 €**.

III. Participation à la mise en œuvre des MAET pour le Grand Hamster

Ce Projet Agro-Environnemental a été élaboré par la Chambre d'Agriculture et l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage. Les MAET prennent pour partie le relais des aides de minimis contractualisées dans le cadre du protocole de gestion collective pour le Grand Hamster pour lesquelles le Conseil Général a confirmé sa participation lors de sa délibération du 16 juin 2008 et lors de la commission permanente du 8 juin 2009.

Les MAET Grand Hamster fournissent par ailleurs un cadre de contractualisation pour les mesures compensatoires de certains projets départementaux concernés (Molsheim).

Le cadre budgétaire prévu avec les contrats MAET pour le Grand Hamster a fait l'objet d'une convention spécifique avec l'ASP signée le 17 février 2011.

Afin de permettre le versement de la participation départementale au titre de la cinquième année pour les MAET, la DDT a fourni les appels de fonds prévisionnels.

	Contrats engagés en 2010
Nombre de MAET	10
Département du Bas-Rhin (Top up)	6 982.32 €
TOTAL	6 982.32 €

Dans ce cadre, le Département du Bas-Rhin est donc sollicité à hauteur de **6 982.32 €**.

En cas d'accord de votre part, un crédit de 144 667 € serait à prélever sur l'enveloppe budgétaire suivante:

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
34236	65-6574-738	187 000,00 €	187 000,00 €	144 667,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 29 584.68 € à l'ASP au bénéfice des exploitants agricoles signataires des MAET "Bruche-Villé" conclues en 2010, 2012 et 2013,*
- *décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 13 100 € à l'ASP au bénéfice des exploitants agricoles signataires des MAET conclues en 2013 et 2014 dans le PAE "Parc Naturel Régional des Vosges du Nord",*
- *décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 45 000 € aux exploitants agricoles signataires des MAET conclues en 2010 et en 2011 dans le PAE des rieds de la Zembs, du Dachsbach et du Bruch de l'Andlau,*
- *décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 50 000 € aux exploitants agricoles signataires des MAET conclues en 2011 dans le PAE du ried de la Zorn,*
- *décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 6 982.32 € à l'ASP, au bénéfice des exploitants agricoles signataires des MAET Grand Hamster en 2010,*
- *approuve les conventions relatives à la gestion en paiement associé par l'Agence de Service et de Paiement (ASP) ainsi que l'avenant pour le GAL (Groupe d'Actions Locales) et autorise son président à signer au nom du département, les conventions et l'avenant à intervenir sur cette base.*

Strasbourg, le 22/09/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL